

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 4 MARS 2024 À 19 H 30 À L'HÔTEL DE VILLE.

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

Les conseillers Richard Bourdages, Serge-Paul Jean, Dial Lepage et Stéphane-Alexandre Blais.

Sont absents : Les conseillers Pierre Sarrazin et Danny Roy.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière.

2024-03-04-01 Ouverture de la séance

2024-03-04-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2024-03-04-03 Adoption du dernier procès-verbal

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 soit adopté.

2024-03-04-04 Liste des déboursés du mois de février

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que cette liste au montant de 81 223,⁴⁷ \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

2024-03-04-05 Correspondance (dons)

La greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 5 février 2024. Le président résume les communications ayant un intérêt public.

Le président fait lecture d'une lettre provenant du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant la mise en berne du drapeau du Québec à la suite du décès de l'ancien premier ministre du Canada, le très honorable Brian Mulroney.

2024-03-04-05.1 Dons et abonnements

Fondation Linda LeMore-Brown

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'un don de 50 \$ soit versé à cet organisme dans le cadre du tournoi annuel de curling.

Fête de la pêche

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'un don de 125 \$ soit versé au Club Lions de Paspébiac comme soutien à l'organisation de la Fête de la pêche destinée aux enfants de 6 à 18 ans et prévue les 8 et 9 juin 2024 au Domaine du lac Alain.

SADC Baie-des-Chaleurs

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité de Saint-Siméon adhère à la Société d'aide au développement de la collectivité de Baie-des-Chaleurs pour un montant de 50 \$.

2024-03-04-06 Congrès FQM 2024

Il est proposé par le conseiller Serge-Paul Jean et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que monsieur le maire, Denis Gauthier, ainsi qu'un membre du conseil soient inscrits au 82^e Congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra du 26 au 28 septembre 2024, au Centre des congrès de Québec.

2024-03-04-07 Contrôle qualitatif requis dans le cadre du projet de construction d'un nouveau centre Plein Air Octroi du mandat

ATTENDU le contrat octroyé à l'entrepreneur Constructions Scandinaves dans le cadre du projet de construction d'un nouveau centre Plein Air;

ATTENDU QUE les travaux débuteront au printemps 2024;

ATTENDU QU'un contrôle qualitatif des matériaux est requis dans le cadre du projet;

ATTENDU l'offre de services professionnels reçue de Englobe Corp. pour les services professionnels visant contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de construction d'un nouveau centre Plein Air;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) de mandater la firme Englobe Corp. pour les services professionnels visant le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de construction d'un nouveau centre Plein Air. Ce mandat est donné selon les termes de la proposition soumise le 28 février 2024, au montant de 14 467,15 \$, taxes en sus.

2024-03-04-08 Achats en commun 2024 Choix des entrepreneurs

CONSIDÉRANT les prix obtenus dans le cadre des achats en commun 2024;

Il est proposé par le conseiller Serge-Paul Jean et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'accepter le prix soumis par Les Aménagements Lamontagne (0,555 \$ / litre) pour l'épandage de chlorure de calcium liquide 35 % et le prix soumis (304,68 \$ / km) par Multi-Lignes de l'Est pour le traçage de lignes de rues.

2024-03-04-09 Autorisation - Bouge jusqu'au bout du monde

CONSIDÉRANT QUE l'organisation Bouge pour que ça bouge en collaboration avec l'école Antoine-Bernard de Carleton-sur-Mer organise une course à relais à l'image du Grand Défi Pierre Lavoie (GDPL), reliant Carleton-sur-Mer à Gaspé, tout le long de la route 132, qui aura lieu le weekend 11-12 mai OU du 18-19 mai;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation Bouge pour que ça bouge sollicite la permission de la Municipalité de Saint-Siméon pour courir sur l'accotement des routes désignées sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE chaque équipe de course sera suivie d'un accompagnateur adulte à vélo, ainsi que, une trentaine de mètres plus loin, d'une camionnette avec une flèche clignotante ou gyrophare allumé;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation Bouge pour que ça bouge s'assure d'obtenir les autorisations requises auprès du ministère des Transports et de la Sûreté du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité de Saint-Siméon autorise les élèves qui participent à cet événement à courir sur l'accotement de son territoire.

**2024-03-04-10 Adoption du 2^e projet de Règlement numéro 524-24
Modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte le 2^e projet de Règlement numéro 524-24 modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE le 2^e projet de Règlement numéro 524-24, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon, contient une disposition susceptible d'approbation référendaire;

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le 2^e projet de Règlement numéro 524-24, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon, soit adopté.

2024-03-04-11 Aire de détente – Règlements 2024

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'adopter les modifications apportées aux règles et modalités de l'Aire de détente pour la saison estivale 2024.

2024-03-04-12 Autres sujets

Aucun autre sujet traité.

2024-03-04-13 Période de questions

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

Huit (8) personnes étaient présentes.

2024-03-04-14 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Richard Bourdages propose la levée de la séance, il est 20 h 30.

Denis Gauthier
Maire

Nathalie Arsenault
Directrice générale